

Parc national de la Vanoise

Orientation 3.4.1 Intégrer les enjeux écologiques et paysagers dans la gestion sylvicole et favoriser la naturalité forestière

Contexte

Les documents-cadres de gestion forestière, dont les guides de sylviculture, visent une meilleure intégration des enjeux écologiques et paysagers dans la sylviculture. Leur déclinaison dans la sylviculture locale implique que les données naturalistes soient mises à disposition des propriétaires et gestionnaires.

[...]

Enjeux

Cette orientation s'inscrit dans l'enjeu Préserver, conforter et promouvoir les patrimoines naturels et culturels et leur intégration aux activités humaines.

Lignes directrices de l'orientation

- Faciliter la concertation entre les propriétaires forestiers, l'établissement public du parc national et les autres structures environnementales, à l'amont des phases de conception des projets et des plans de gestion pour les aider à mieux prendre en considération les enjeux environnementaux.
- Créer le réseau de forêts laissées en libre évolution prévu par l'accord régional entre les différents acteurs de la forêt publique et de la forêt privée.

[...]

Mesures traduisant concrètement l'orientation

Mesures contractuelles (liste non exhaustive)	Rôle de l'établissement public du parc national	Rôle des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
3.4.1.a - Prendre en compte les enjeux écologiques et paysagers dans les différents documents de gestion ou d'amélioration de l'exploitabilité des massifs. Décliner certains documents-cadre avec des orientations de	Veille lors des avis sur les documents de gestion, appui technique et scientifique	Prise en compte dans la gestion des forêts communales	État, ONF, acteurs de la forêt privée

Parc national de la Vanoise

préservation			
plus ambitieuses			
[...]	[...]	[...]	[...]
3.4.1.f - Engager une réflexion sur un réseau d'espaces forestiers en libre évolution en tenant compte des critères d'exploitabilité des massifs ou des parcelles	Animation, appui scientifique	Contribution au réseau dans le cadre de la gestion des forêts communales	État, ONF, association des communes forestières, acteurs de la forêt privée, REFORA, associations de protection de la nature
3.4.1.g - Créer des réserves biologiques* intégrales ou dirigées, des îlots de sénescence, des îlots de vieillissement dans une logique de réseau et plus généralement maintenir des vieux bois, du bois mort debout et couché en forêt dans les secteurs gérés	Conseil, suivi scientifique, évaluation	Prise en compte dans la gestion des forêts communales	État, ONF, association des communes forestières, acteurs de la forêt privée, REFORA
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #4358

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-07-26 13:12